

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

DELIBERATION

N°81/2023

Objet :

**Tarifcation/Buvette/
Festivités du 30
septembre**

**Certifié exécutoire
par la Maire, le**

20/09/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 06 septembre 2023 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Bruno VIENNE, Clément BACRO, Dorothée LEFEBVRE, Véronique HERMANT, Muriel POLLART, Eugène DELAMBRE, Laurent DHE, Sylvie COUSIN, Angélique BARBIER.

Absent : Daisy LAINE.

Absent excusé : Laury FLIPPE.

Procuration : Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Sylvie COUSIN

La séance ouverte, Madame BARBIER propose que les tarifs qui seront appliqués lors des festivités du 30 septembre 2023 soient les suivants :

Champagne (bouteille) : 23,00€

Crémant de Loire (bouteille) : 12€ Crémant de Loire (verre) : 2,50€

Vin rosé (bouteille) : 8€ Vin rosé (verre) : 1,50€

Vin rouge (bouteille) : 8€ Vin rouge (verre) : 1,50€

Bière canette : 2€

Coca cola, Oasis, Ice-Tea, Perrier (canette) : 1,50€

Eau plate (bouteille) : 1€

Café (tasse) : 0,50€

Tarte (entière) : 12€ Tarte (part) : 2,00€

Croque-monsieur/sandwich : 1,50€

Chips (petit paquet individuel) : 0,50€

Entrée : 5€

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID : 062-216201814-20230911-D81_2023-DE

A l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée accepte l'application de ces tarifs.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
Anne-Marie BARBIER

